

Conseil communal de Prilly

Décisions de la séance No 6-2020

du lundi 2 novembre 2020

1. Opérations préliminaires : appel, ordre du jour

Appel :

Personnes présentes : 42

Excusées : 23

Retard : -

Absents : 4

Démissions : -

Future admission : 4

Total : 73

Le quorum de l'art. 59 du règlement du conseil étant atteint, la séance du Conseil communal est officiellement ouverte conformément à l'art. 62 du règlement.

2. Procès-verbal du 29 juin 2020

3. Correspondance

4. Communications du Bureau

5. Communications municipales

6. Collaborations intercommunales

7. Assermentation(s)

8. Elections complémentaires à la Commission des finances

- 9. Préavis municipal N° 14-2020 sollicitant l'octroi d'un crédit complémentaire de CHF 182'583.90 au crédit d'études complémentaire de CHF 200'000.00, accordé par le biais du préavis N° 16-2012, dans le cadre de la révision du plan général d'affectation communal (PGA) et son règlement (RPGA).**

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N° 14-2020,
- ouï le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'octroyer un crédit complémentaire de CHF 182'583.90 au crédit d'études complémentaire de CHF 200'000.00, accordé par le biais du préavis no 16-2012, dans le cadre de la révision du plan général d'affectation communal (PGA) et son règlement (RPGA) ;
2. de financer ce crédit complémentaire par la trésorerie courante ;
3. d'amortir le solde résiduel de l'investissement de CHF 215'862.70 sur une durée résiduelle de 6 ans à compter de l'exercice 2020 à raison des montants suivants par année par le compte 3316.000.4200 :
 - Pour 2020 : CHF 37 '582.70
 - De 2021 à 2024 : CHF 38'000.00
 - Pour 2025 : CHF 26'000.00 ;
4. de comptabiliser annuellement la charge d'intérêt dans le compte 3909.000.4200.

VOTE : C'est à une large majorité moins 1 avis contraire et 8 abstentions que les conclusions amendées du préavis municipal no 14-2020 sont acceptées.

- 10. Préavis municipal N° 15-2020 sollicitant l'octroi d'un crédit complémentaire au budget 2020 de CHF 89'972.20 TTC destiné à l'assainissement des canalisations et la réalisation d'un système séparatif des eaux du bâtiment sis à l'Avenue du Château 1.**

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal no 15-2020 ,
- ouï le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

d'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire de CHF 89'972.20 au budget 2020 par le compte 3141.021.3510 « Entretien Av. du Château 1 ».

VOTE : C'est à une large majorité, moins 1 abstention que les conclusions amendées du préavis municipal no 15-2020 sont acceptées.

- 11. Réponse municipale à la deuxième interpellation de Madame la Conseillère Johanna Monney et Consorts : «Malley : quelles mesures urgentes ?».**
- 12. Motions, postulats, interpellations et projets.**
- 13. Questions et divers**
- 14. Contre-appel**

La séance est levée (heure) : 22h39